



Dispense

« simple »

CONTRAT DE CONFIANCE

Discipline :

Élève :

Classe :

Dans ce document le genre est généralement utilisé au masculin, cependant il doit s'entendre au féminin également.

Objet du contrat de confiance :

Le contrat de confiance a pour but de dispenser un élève de suivre l'enseignement de la discipline susmentionnée pendant 1 semestre scolaire à partir de la date de ce contrat. L'élève reste soumis, cependant, aux mêmes épreuves que ses camarades de classe et obtient une note à chaque période.

Si les résultats semestriels de l'élève dans cette discipline sont bons (moyenne minimum de 5.0), la dispense sera prolongée tacitement pour le semestre suivant. Toutefois, à chaque début d'année scolaire l'élève doit renouveler sa demande de dispense. Si les conditions énoncées ci avant ne sont pas respectées, l'élève réintègre immédiatement les cours avec les autres élèves de sa classe. Les conditions de promotion restent applicables, conformément au règlement de l'école.

Cette disposition permet à l'élève d'étudier seul, selon sa méthode personnelle, une partie du programme qu'il a déjà parcouru dans son cursus scolaire.

Le contrat fait suite à une demande dûment justifiée et motivée, adressée à la personne responsable du domaine concerné en CFC ou en MP selon la branche dans laquelle la dispense est demandée. La dispense n'est accordée qu'après étude du dossier justifiant d'acquis obtenus auparavant. Toutefois, un examen de contrôle peut être exigé.

Pour être en phase avec la classe, l'élève est seul responsable de se tenir informé sur l'état d'avancement de l'enseignement de la discipline dispensée.

Document à imprimer recto-verso

Concernant les dates des épreuves, l'élève doit impérativement se renseigner auprès de l'enseignant concerné. Toute absence à un travail noté sera sanctionnée par la note de 1.

Demandeur du contrat de confiance :

Nom et prénom :
 Classe de maturité : Classe CFC:
 Maître de classe CFC :

Motivation de la demande :

.....

Enseignant de la discipline concernée par la dispense :

.....

Condition de la dispense :

L'élève s'engage à effectuer les épreuves comme le reste de la classe. L'élève doit obtenir la note de 5.0 au minimum comme moyenne à chaque semestre et n'avoir aucune note de ses travaux inférieure à 5.0.

Résiliation du contrat de confiance :

La résiliation du présent contrat est possible en tout temps, pour juste(s) motif(s), à la demande expresse, motivée et écrite d'une des parties signataires du contrat de confiance. En cas de désaccord entre les parties, la direction du CFPa a force de décision. L'élève et l'enseignant s'engagent à appliquer les points dudit contrat.

Fait à Genève, le

L'élève :	Le représentant légal :	L'enseignant de la discipline :	La Direction :
.....

Copie à : - Élève et représentant légal
 - Maître de classe
 - Enseignant de la discipline
 - Doyen de la section